

Mairie d'Angé

De: DAVEAU Marie-Laure <mldaveau@val2c.fr>
Envoyé: mercredi 12 avril 2017 11:40
À: ALMYR Jean-Claude; annemariecolonna@orange.fr; BERNARD BRUNO (bruno.bernard1230703@orange.fr); BERTHAULT JL ; BIETTE Bernard; BOIRE Jacky; BOUHIER Sylvie; BOYER DANIELLE ; CHARBONNIER François; CHARLES Françoise; CHARLUTEAU Daniel (danielcharluteau@bbox.fr); CHARRET Bernard ; Claude Sauquet; COCHETON STELLA; COLLIN GUILLAUME ; DEFORGES Jacky; DELALANDE Anne-Marie; DELORD Martine; DUMONT DAYOT Michel ; DYE Jean Marie; EPIAIS Jean-Pierre; ericdanger1@aol.com; FIDRIC ; GAUTHIER Philippe ; GIRAULT Bernard ; GOMES Zita; GOUTX Alain; JANSSENS JM; JOLY Florence; JOULAN Bénédicte; JULIEN Pierre (pjulien4@orange.fr); LANGLAIS Pierre ; LATOUR Martine ; LELIEVRE JEAN-JACQUES (Jean-jacques.lelievre@orange.fr); LHUILLIER LAURE; MAIRIE DE LASSAY SUR CROISNE; MAIRIE DE ST ROMAIN (mairie.sr@wanadoo.fr); MARGOTTIN GERARD ; MARILLEAU Isabelle; MARINIER J.F; MARTELLIERE Eric (eric.martelliere@cg41.fr); MICHOT Karine; MONCHET Francis; OLIVIER CH ; PAOLETTI J; Elisabeth PENNEQUIN; PLASSAIS Philippe; ROBIN Jacqueline ; ROINSOLLE Daniel; sartori.p@wanadoo.fr; SAUX Christian (chris.saux@gmail.com); secretariat@mairie-pontlevoy.fr; SIMIER Claude ; SIMON ANDRE ; SINSON Daniel (daniel.sinson@gmail.com); THIERRY GOSSEAUME (finesbulles@orange.fr); TROTIGNON XAVIER ; TURMEAUX Sylviane; AUGER Marie-José; BARBEILLON Thierry; BAUD Michel; CHASSET Michel; CONGRAS Yannick; DORNE Florence; DUFRAISSE F; ERULIN Didier; GARNIER Francois; GOINEAU Annick; HOURY Vincent ; LAFONTAINE Odile; MAIRIE D ANGE; MESTRE LYSA; PAUMIER Catherine ; PAVONE Sylvie; PLAT Françoise; RILLET Patricia; RIOLAND DENIS (c.bourdon814@orange.fr); SIMON Bruno (gouzy.marie-france@orange.fr); THEVENET ANNNE MARIE (georgesthevenet@wanadoo.fr); VARIN Annabelle; VENAILLE Yves; VRILLON Jean-Michel
Cc: dgs.mairie.contres@fr.oleane.com; MAIRIE DE CHATEAUVIEUX ; MAIRIE DE CHATILLON; MAIRIE DE COUFFY; MAIRIE DE FOUGERES (commune.fougeres@orange.fr); MAIRIE DE GY EN SOLOGNE ; MAIRIE DE MAREUIL ; MAIRIE DE MEHERS; MAIRIE DE MEUSNES; MAIRIE DE NOYERS SUR CHER; MAIRIE DE POUILLE; MAIRIE DE ROUGEOU; MAIRIE DE SEIGY; MAIRIE DE SELLES SUR CHER (accueil@mairie-sellessurher.fr); MAIRIE DE SOINGS ; MAIRIE DE ST AIGNAN; MAIRIE DE THESEE; mairie.chemery@wanadoo.fr; mairie.choussy@wanadoo.fr; mairie.oisly@wanadoo.fr; mairie-de-couddes@wanadoo.fr; mairie-feings2@wanadoo.fr; mairie-ouchamps@wanadoo.fr; mairie-thenay-41; sassay2@wanadoo.fr
Objet: HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE
Pièces jointes: 20170412093617556.pdf
Importance: Haute



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Madame, Monsieur,

a collecter sur le site
Jacky

Je vous adresse une fiche d'information réalisée pour le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher numérique relative au déploiement du haut débit sur le territoire.

Je vous en souhaite bonne réception.

Salutations distinguées.

DAVEAU Marie-Laure
Secrétariat général
Tél. : 02/54/79/10/84
mldaveau@val2c.fr



TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS : CE QUI VA CHANGER

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Loir-et-Cher Numérique, constitué du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'ensemble des intercommunalités, s'est engagé à faire bénéficier tous les Loir-et-Chériens du haut ou du très haut débit d'ici à 2021. Un programme de déploiement est en cours via différentes technologies selon la typologie des territoires.

L'AUGMENTATION DE DÉBIT POUR LE VAL DE CHER CONTROIS

L'évolution du débit se fera selon trois dispositifs :

LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITATION (FTTH)

– Fin 2018-2021

La fibre optique sera déployée jusqu'aux habitations à la place du réseau cuivre actuel. Le débit de la connexion sera d'au moins 100 Mbit/s.

LA MONTÉE EN DÉBIT

– En cours, jusqu'en 2018

Le SMO implante une armoire de montée en débit à côté de l'armoire de répartition existante et remplace le réseau cuivre qui la relie au central téléphonique par de la fibre optique. Le réseau cuivre ne perdure plus qu'entre les armoires et les habitations, ce qui améliore considérablement le débit de la connexion internet.

Les habitants situés à moins d'1,2 km des armoires bénéficieront d'une connexion en VDSL2 qui leur permettra d'atteindre un débit d'au moins 30 Mbit/s. Les habitations plus éloignées verront leur débit augmenter jusqu'à 10 Mbit/s.

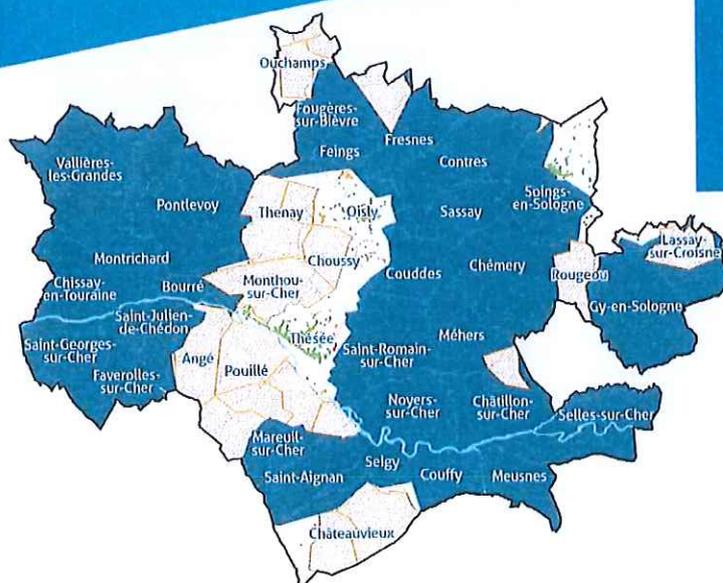
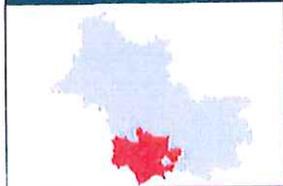
CONNEXION PAR SATELLITE

– À partir de janvier 2017

Les habitations qui ne peuvent bénéficier ni de la fibre optique, ni de la montée en débit, pourront prétendre au « Passeport inclusion numérique », une subvention attribuée par le SMO leur permettant l'acquisition d'un kit satellite et son installation. La connexion satellite permet un débit d'au moins 10 Mbit/s.

NB : Le déploiement se fait sur des critères techniques qui ne correspondent pas aux limites administratives des communes. Aussi, une même commune peut bénéficier de plusieurs types de technologies.

CC Val de Cher - Controis



Niveau de service ADSL :

- 10 Mbit/s et plus
- De 3 à 10 Mbit/s
- Moins de 3 Mbit/s

■ FTTH : Fibre optique jusqu'à l'habitation (Piloté et financé par Orange)

■ FTTH : Fibre optique jusqu'à l'habitation (Piloté et financé par le SMO)

■ Montée en débit réalisée ou en cours de réalisation (Piloté et financé par le SMO)

PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE



0 4 8 km

CE QUE LE TRÈS HAUT DÉBIT VA CHANGER POUR VOUS

LES AVANTAGES DU TRÈS HAUT DÉBIT :

- Augmentation de la rapidité des connexions (facilité d'envoi et de réception de fichiers volumineux)
- Facilité de connexion à plusieurs terminaux (téléphones, tablettes, ordinateurs, télévisions...)
- Selon votre opérateur, possibilité de bénéficier de services complémentaires, notamment la télévision par internet

CE QU'IL FAUT FAIRE :

1. **Tester votre ligne** sur www.degrouptest.com ou www.ariase.com pour déterminer le débit et vérifier qu'elle est éligible à la fibre ou au VDSL2 et consulter les offres proposées sur la ligne par les différents opérateurs.
2. Contacter votre opérateur ou un concurrent pour **choisir une offre adaptée** à votre nouveau débit.
3. Si votre habitation est inéligible au haut ou très haut débit, **contacter Loir-et-Cher Numérique** au 02 54 58 44 39 ou par mail : passport@numerique41.fr pour bénéficier de la subvention permettant l'acquisition d'un kit satellite et son installation.

ATTENTION :

La qualité de la connexion internet dépend de l'abonnement souscrit auprès de son opérateur.

- Après raccordement de l'habitation en fibre optique, les abonnés devront souscrire un abonnement spécifique auprès de leur opérateur.
- Pour les habitations qui bénéficient du VDSL2 grâce à la montée en débit, il peut être nécessaire de changer sa box auprès de son opérateur.

LE MONTANT DE L'OPÉRATION : 50,7 M€

- 9% : Communauté de communes Val de Cher Controis
- 14% : Région Centre-Val de Loire
- 13,5% : Département de Loir-et-Cher
- 3% : Europe
- 34,5% : État
- 26% : Délégataire privé

VAL DE CHER CONTROIS EN CHIFFRES

En 2021, **98,7 % des habitants bénéficieront** de connexions d'au moins 10 Mbits/s et 1,3 % de connexions comprises entre 3 et 10 Mbit/s. Le Passeport numérique permettra à tous d'obtenir **une connexion de 10 Mbit/s.**



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

CONTACT

Communauté de communes
Val de Cher-Controis
15 A, rue des Entrepreneurs
41700 Contres
Tél. 02 54 79 15 50

